

À Nouméa le 17 décembre 2015

3 rue Dolbeau - Ducos
BP 12377
98802 Nouméa Cedex

E-mail : capse.nc@capse.nc
Tél : (687) 25 30 20
Fax : (687) 28 29 10

BORDEREAU DE TRANSMISSION
BT 2015 CAPSE NC N° X76

Emetteur : Société CAPSE NC
Destinataire : DENV –
Objet : Incinérateur Biomasse
Affaire : 2015 CAPSE NC 1000-01

Madame,

Veillez trouver ci-joint les documents suivants :

- 1 exemplaire papier de l'échéancier

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :									
direction de	N° 33287 17 DEC. 2015									
P'environnement	Dir.	CE	CE	CE	SGM	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ							X			
COPIE										
OBSERVATIONS	21 DEC. 2015 VJ → BICPE 28/12 VV									

ARRIVÉ LE :

17 DEC. 2015

Centre Administratif
de la province Sud

Société SVP MANA,
Lot 115 Rue Georges Lèques
ZI Normandie
98800 Nouméa

Nouméa, le 08/12/2015

A l'attention de l'Inspection des Installations Classées
Direction de l'environnement

6 routes des Artifices
BP L1- 98849 NOUMEA CEDEX

N/Réf : Dossier 2015 CAPSE 1000-01 rev0

OBJET: Réponse au courrier n°10689/DENV/SICIED

Madame,

Par arrêté N°2588-2015/ARR/DENV la direction de l'environnement a mis en demeure la société SVP MANA de régulariser la situation administrative et technique de l'installation qu'elle exploite, sis lot 115, zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

Nous avons déposé un Porter à connaissance concernant le dossier d'autorisation d'exploiter de la société SVP MANA sur le lot 115, section Normandie, commune de Nouméa, dans le cadre de la réalisation d'une activité de compostage et co-compostage, conformément à la réglementation de l'article 412-2 et 413-4 du titre I du livre IV du code de l'environnement de la province Sud. Ce porter à connaissance reprend les éléments demandés dans l'article 1 de l'arrêté N°2588-2015/ARR/DENV

Ci-dessous, veuillez trouver les éléments demandés dans l'article 2 de l'arrêté N°2588-2015/ARR/DENV, soit un échéancier de travaux permettant la mise en conformité technique et administrative vis-à-vis de la réglementation des ICPE.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette réponse et vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre haute considération.

Gérant de la société SVP MANA

ECHEANCIER DE TRAVAUX POUR LA MISE EN CONFORMITE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE SVP MANA

Contexte :

Par le courrier n°2588-2015/ARR/DENV du 19 octobre 2015, la direction de l'environnement met en demeure la société SVP Mana et lui demande la régularisation de sa situation et sa mise en conformité.

Un porté à connaissance a été transmis à la DIMENC le 30 octobre 2015. Ce porter à connaissance précise les éléments demandés dans l'article 1 du courrier 2588-2015/ARR/DENV.

Il est demandé dans l'article 2 de ce même courrier, un échancier de travaux permettant la mise en conformité technique et administrative vis-à-vis de la réglementation des ICPE.

Ce document présente l'échancier des travaux. L'échancier des travaux sera appliqué après validation auprès des institutions concernées.

Conditions :

Les délais de réalisation des différentes phases sont soumis à condition :

- La réalisation des plateformes est soumise aux stocks de matériaux disponibles ainsi qu'aux contraintes techniques;
- La réalisation des phases 5, 6 et 7 est soumise à l'obtention de l'autorisation d'exploiter le combuteur à rideau d'air ;
- De manière générale, la réalisation de cet échancier de travaux est soumise aux conditions météorologiques, intempéries et sinistres.

Site :

Pour plus de lisibilité, le site a été schématisé (plans joints au présent document) et les différents stocks historiques nommés de 1 à 3, avec :

1. Stock de déchets verts et bois ayant brûlés en partie et étant mélangés avec de la scorie
Surface : 975 m²
Hauteur : 4 m
Coefficient d'occupation : 0.7
Masse volumique : 1.6 t/m³
*Volume : 975*4*0.7 = 2730 m³ (arrondi à 28000 m³)*
*Poids : 2800*1.6 = 4480 tonnes*
2. Stock de déchet vert/compost : Il s'agit d'un stock de déchet vert ayant commencé un processus de fermentation à sa base (transformation en compost/terreau).

<i>Compost</i>	<i>D. Verts</i>
<i>Surface : 1400 m²</i>	<i>Surface : 1400 m²</i>
<i>Hauteur : 2 m</i>	<i>Hauteur : 3 m</i>
<i>Coefficient d'occupation : 0.9</i>	<i>Coefficient d'occupation : 0.7</i>
<i>Masse volumique : 1 t/m³</i>	<i>Masse volumique : 0.25 t/m³</i>
<i>Volume : 1400*2*0.9 = 2520 m³</i>	<i>Volume : 1400*3*0.7 = 2940 m³</i>
<i>Poids : 2520 *1 = 2520 tonnes</i>	<i>Poids : 2940*0.25 = 735 tonnes</i>
3. Stock de bois
Surface : 1680 m²
Hauteur : 5 m
Coefficient d'occupation : 0.7
Masse volumique : 0.7 t/m³
*Volume : 1680*5*0.7 = 5880 m³ (arrondi à 6000 m³)*
*Poids : 6000 * 0.7 = 4200 tonnes*

Il est également présent sur site les différents Algeco et les sanitaires (reliés au réseau EU communal).

Les différentes étapes sont schématisées sur les plans ci-joints.

Phase 0 : Réalisation des ouvrages préliminaires

Fossé périphérique de récupération des eaux d'extinction incendie.

Ce fossé aura la capacité de récupérer les eaux d'extinction incendie des différentes zones de stockage et d'activité.

Le point de rejet sera muni d'une vanne qui sera en position ouverte sauf en cas d'incendie pour retenir les eaux d'extinction.

Le dimensionnement du fossé est le suivant :

- Circulaire D9 non applicable car l'activité de SVP Mana ne rentre dans aucune catégorie de risque.
- Deux critères de dimensionnement :
 - o Poteau incendie : $60 \text{ m}^3/\text{h}$ pendant 2 heures soit 120 m^3
 - o Pluie décennale :

Coefficient de Montana	$a = 5.55$	$b = -0.42$
intensité	$i(t,T) = a \cdot t^b$ soit 4.15 mm/h	
Volume pour 2h	$V = 4.15 \cdot 2 \text{ h} \cdot \text{surface}$ $V = 188.56 \text{ m}^3$	Surface = 10670 m^2

Le volume total de rétention est donc de **308.56 m^3** .

Le fossé a une longueur d'environ 150 mètres. La section du fossé doit donc être de 2.06 m^2 .

Cette section peut correspondre à un fossé de type triangulaire d'ouverture 2 mètres et de profondeur 2.07 mètres.

Fossé de la zone de remblaiement

Les eaux de ruissellement de la zone de remblaiement sont récupérées au point bas au sud du site. Elles sont acheminées vers un fossé de décantation munis d'une surverse. Le bassin de décantation est dimensionné selon une pluie décennale. Le volume du bassin est de 16 m^3 (pour une surface de ruissellement de 1900 m^2).

Aire de lavage

La dalle de lavage (40 m^2) sera également réalisée. Il sera installé le Débourbeur Séparateur d'Hydrocarbures (DSH) ainsi que le réseau d'eaux pluviales (se rejetant dans le réseau communal).

⇒ Durée : 3 mois

Phase 1 : Déplacement du Stock historique n°1

Déplacement du stock 1 (2730 m^3) vers la zone de remblaiement au sud du site. Environ $1/5$ de ce volume est constitué de scorie pure et servira pour le recouvrement de la zone de remblaiement (soit environ 540 m^3) ainsi que pour la constitution des stocks de recouvrement incendie (3 stocks de 1 m^3).

L'estimation du volume pouvant être remblayé est de 2530 m^3 . Le volume allant être remblayé est de 2190 m^3 .

Le déplacement du stock 1 permet la libération de la future zone de stockage des déchets et d'une partie de la future zone de maturation.

Chaque ajout de déchet dans la zone de remblaiement sera suivi d'un compactage à l'aide de la pelle 30 tonnes.

Face Sud de la zone de remblaiement, il sera réalisé des enrochements afin de stabiliser le stock et d'éviter tout lessivage de la zone.

⇒ Durée : 3 mois

■ Planning : La phase 0 et la phase 1 se chevaucheront

Phase 2 : Réalisation de la plateforme de stockage de 400 m^2

Réalisation de la plateforme de stockage de 400 m^2 au sud du site.

La plateforme de stockage est sur rétention.

Cette zone est dédiée lors du fonctionnement normal de l'exploitation au stockage des déchets verts (pour le processus de fabrication du compost).

Le réseau de récupération des lixiviats sera également réalisé. Il sera mis en attente (rejet au niveau du fossé le temps des phases 3 et 4).

⇒ Durée : 2 mois

Phase 3 : Déplacement du stock historique n°2

La partie déchets verts (2940m³) sera envoyée à une entreprise de fabrication du compost à Boulouparis (Epsilon Agricole gérée par Mr Deschamps). A raison d'une évacuation de 80 m³ par jour (deux rotations), 2 mois sont nécessaires pour l'évacuation du stock de déchets verts.

Une lettre d'accord est jointe au présent document.

La partie compost sera :

- Criblée sur place puis vendue à des particuliers et professionnels (pour 1920 m³). Le stockage est réalisé dans des « big bags ».

- Stockage sur la plateforme de stockage des déchets verts

Le stockage du compost ne peut excéder une hauteur de 3 mètres. Le volume stocké de déchets verts ne peut donc dépassé environ 800 m³ soit un poids de 800 tonnes. En réalité il sera stocké environ 600 tonnes/600m³.

Une partie du compost est stocké sur place afin de pouvoir être incorporé aux cendres produites lors de la phase 5 (cf. descriptif phase 5)

Une fois cette phase transitoire terminée, la plateforme de stockage sera bien dédiée au stockage des déchets verts.

⇒ Durée : 6 mois

■ Planning : La phase 2 et la phase 3 se chevaucheront

Phase 4 : Réalisation de la plateforme de maturation

Création de la dalle pour la réalisation du processus de maturation avec mise en place:

- d'une dalle en béton sur rétention ;
- d'un dégrilleur ;
- d'une cuve de stockage/décantation des lixiviats/eaux de process .
- Réseau associé avec rejet dans le fossé périphérique (créé lors de la phase préliminaire – phase 0).

⇒ Durée : 4 mois

Phase 5 : Gestion du stock historique de bois

Dés autorisation des institutions de la province Sud, le combusteur à rideau d'air sera commandé puis livré puis mis en place (délais de commande estimé à 4 mois environ). Le combusteur pourra permettre d'éliminer une partie du stock de bois présent sur site.

La gestion du stock de bois s'opérera de la manière suivante :

- Déplacement d'une partie du stock de bois à côté de la dalle de déchets verts au sud.
Pour rappel, il s'agit uniquement d'un stockage de déchets bois temporaire.
- Brûlage de l'autre partie par le combusteur avec prise en compte de la distance de sécurité de 10 mètres entre le combusteur et le stock de bois.

Le combusteur à une capacité de combustion de 5 tonnes/heure. A raison de 5 jours par semaine et une durée de fonctionnement de 7 heures par jour. Le combusteur pourra avoir une capacité de combustion de 175 tonnes /semaine.

Pour la combustion totale du stock (5880 m³), 24 semaines seront nécessaires (environ 6 mois).

Pour une semaine d'activité du combusteur, 175 tonnes de bois sont brûlés et il y a une production de 3.5 tonnes de cendres.

Pour 24 semaines d'activités, il y a production de 84 tonnes de cendres.

Ces cendres seront incorporées au compost à hauteur de 20% du mélange (en poids). Il est donc nécessaire d'avoir au minimum 420 tonnes de compost.

La quantité de compost conservée que la plateforme est de 600 tonnes. Il y aura donc une quantité suffisante de compost pour l'incorporation des cendres.

L'incorporation des cendres au compost se fait sur la plateforme de maturation (réalisée en phase 4).

⇒ Durée : 6 mois

Phase 6 : Réalisation des plateformes Fermentation, aire de mélange et tri/stockage des déchets bois

La partie du stock bois au niveau de la future aire de fermentation et de mélange sera évacuée en premier afin de libérer la place.

Il pourra ainsi être réalisé la dalle de fermentation ainsi que celle de l'aire de mélange.

Ces deux aires sont sur rétention, les lixiviats/eaux de process sont évacués vers le réseau d'eaux usées.

La réalisation de la plateforme de fermentation est complexe de part le double procédé d'insufflation d'air et de récupération du lixiviat.

Une fois la place libérée au niveau du stockage de bois, il sera réalisé la plateforme de tri et de stockage des déchets bois ainsi que le réseau associé. Elle a une superficie de 400m².

Le stockage de déchets bois a une capacité d'environ 600m³ soit 420 tonnes. A raison de 175 tonnes de bois éliminable par semaine, il y aura une réserve d'environ 2 semaines et demi de combustible.

⇒ Durée : 4 mois

■ Planning : La phase 5 et la phase 6 se chevaucheront partiellement

Phase 7 : Finalisation des travaux

Réalisation du dock couvert et réseau de récupération des eaux de toiture associée.

La réalisation technique de cet ouvrage n'est pas longue. Une durée de 8 mois est cependant allouée à cette phase en raison des contraintes financières.

⇒ Durée : 8 mois

Tout au long de la réalisation des travaux, SVP Mana continuera d'accepter les déchets verts de ses clients. La quantité de déchets est d'environ 500t/mois :

- environ 250 tonnes de déchets verts soit un volume de 500 m³ (masse volumique de 0.5 car déchets compactés)
- 250 tonnes de bois pour soit un volume 175 m³ (masse volumique de 0.7)

Les déchets verts pourront continuer d'être envoyé à l'entreprise Epsilon Agricole et les déchets bois brûlés au combusteur.

Après la procédure d'acceptation des déchets, les déchets verts seront stockés entre la plateforme de maturation et l'aire de lavage (à l'emplacement du futur dock couvert).

Planning

Elements de mission	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
PHASE 0 Fossé périphérique/ Aire de lavage	█	█																														
PHASE 1 Déplacement stock 1	█	█																														
PHASE 2 Plateforme de stockage des déchets verts				█	█																											
PHASE 3 Déplacement stock 2				█	█	█																										
PHASE 4 Plateforme de maturation									█	█																						
PHASE 5 Gestion du stock bois														█	█	█																
PHASE 6 Plateformes Fermentation, aire de mélange et plateforme de tri stockage des déchets bois																				█	█	█										
PHASE 7 Dock fermé																																



Autorisation combusteur

PLAN DE L'ECHEANCIER

- Plan des stocks existants
- Phase 0 et 1
- Phase 2 et 3
- Phase 4 et 5
- Phase 6
- Phase 7

SVP MANA

Lot 115 – Section Normandie
Nouméa – Province Sud

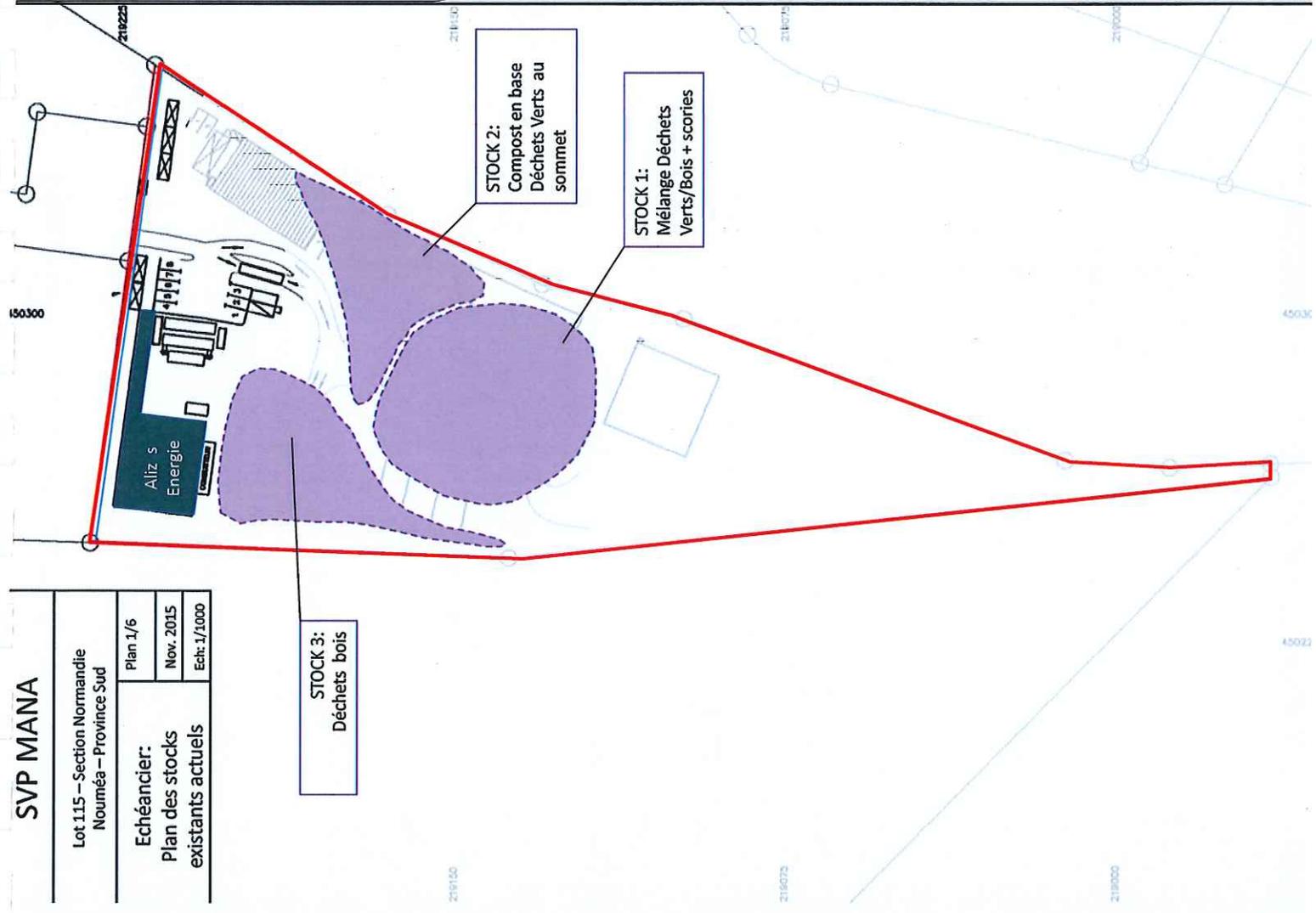
Echéancier:
Plan des stocks
existants actuels

Plan 1/6
Nov. 2015
Ech: 1/1000

STOCK 3:
Déchets bois

STOCK 2:
Compost en base
Déchets Verts au
sommets

STOCK 1:
Mélange Déchets
Verts/Bois + scories



SVP MANA

Lot 115 – Section Normandie
Nouméa – Province Sud

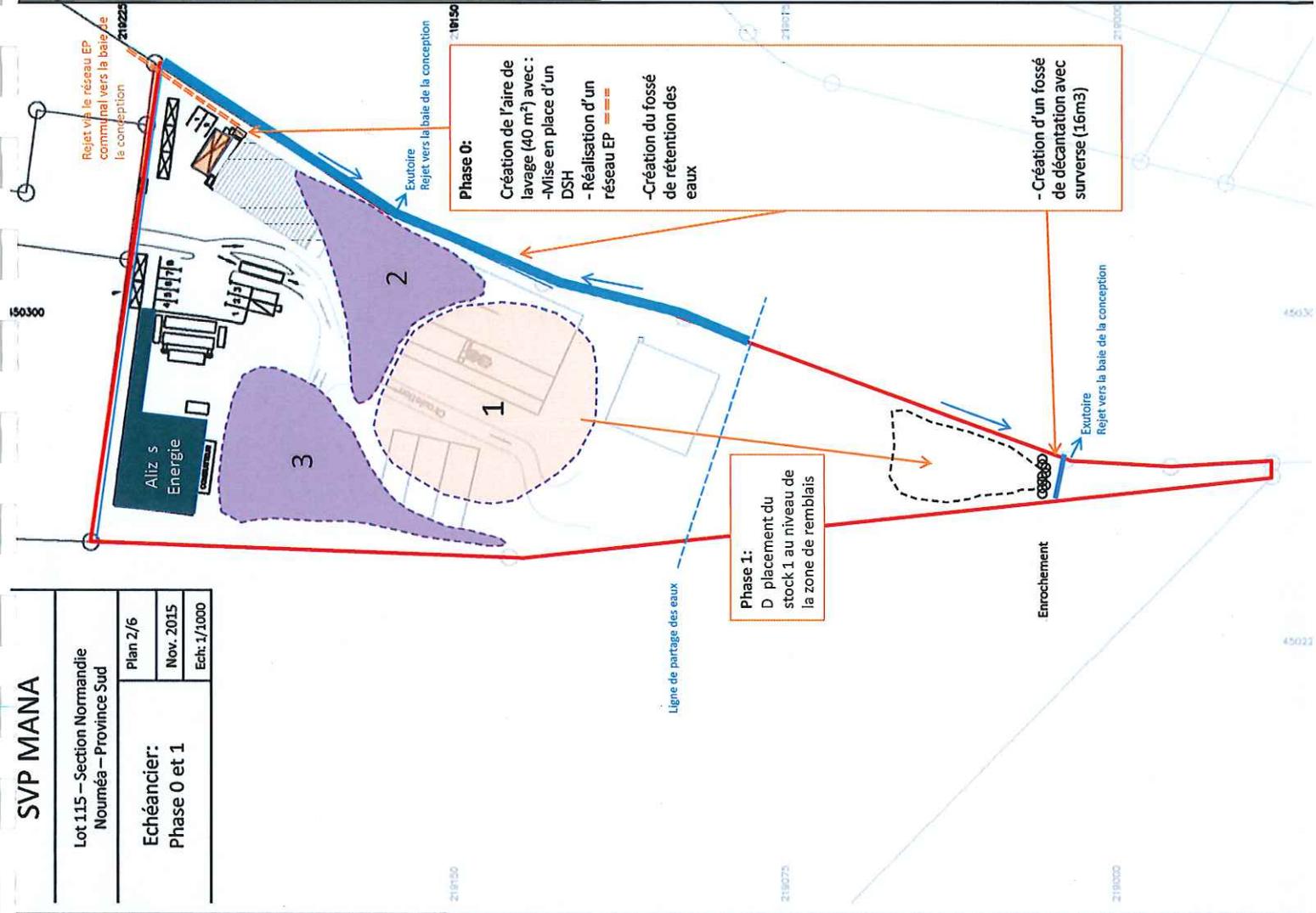
Echéancier:
Phase 0 et 1

Plan 2/6
Nov. 2015
Ech: 1/1000

Phase 0:
Création de l'aire de lavage (40 m²) avec :
- Mise en place d'un DSH
- Réalisation d'un réseau EP
- Création du fossé de rétention des eaux

Phase 1:
D placement du stock 1 au niveau de la zone de remblais

- Création d'un fossé de décantation avec surverse (16m³)

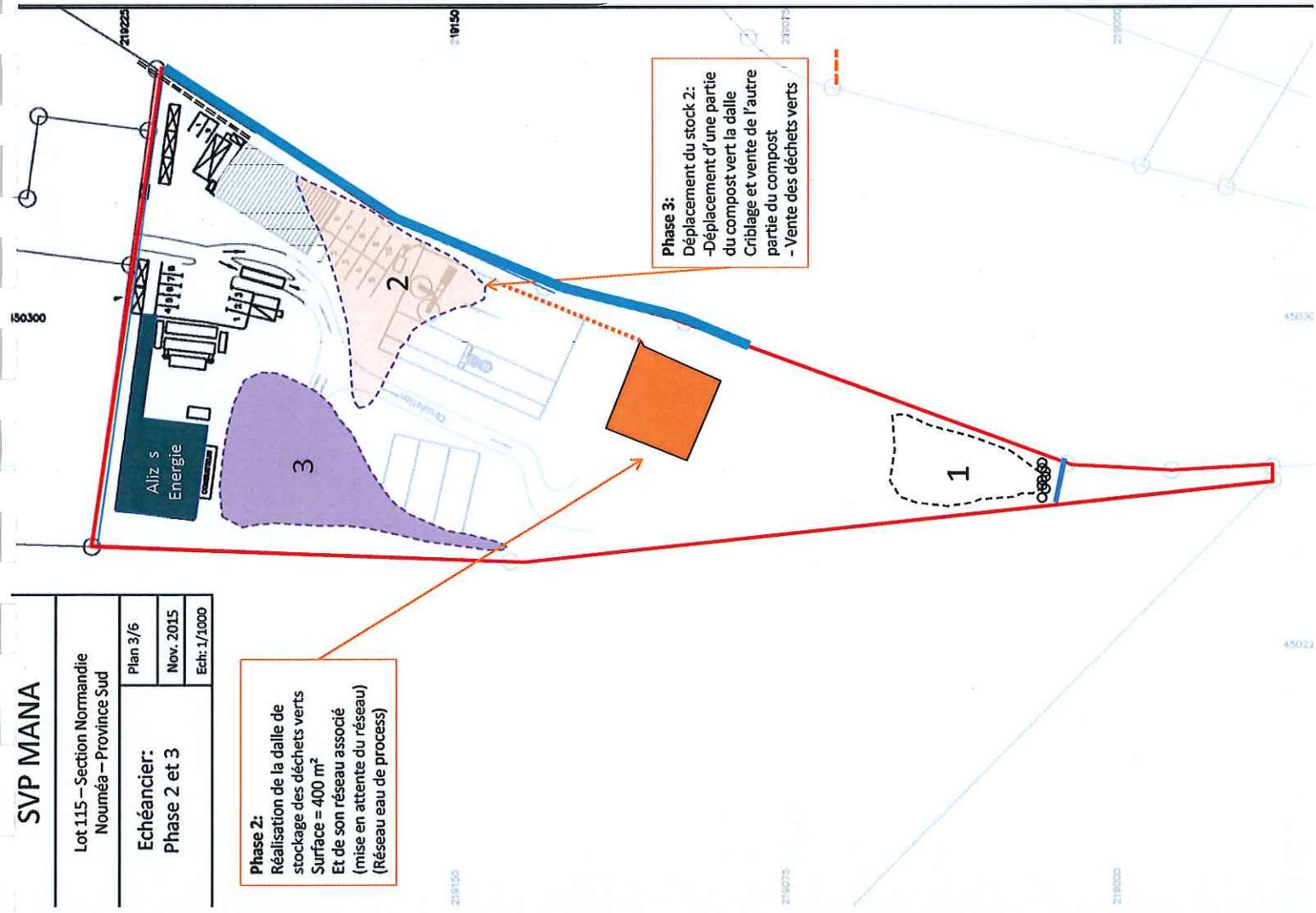


SVP MANA

Lot 115 – Section Normandie
Nouméa – Province Sud

Echéancier: Phase 2 et 3	Plan 3/6
	Nov. 2015 Ech.: 1/1000

Phase 2:
Réalisation de la dalle de
stockage des déchets verts
Surface = 400 m²
Et de son réseau associé
(mise en attente du réseau)
(Réseau eau de process)



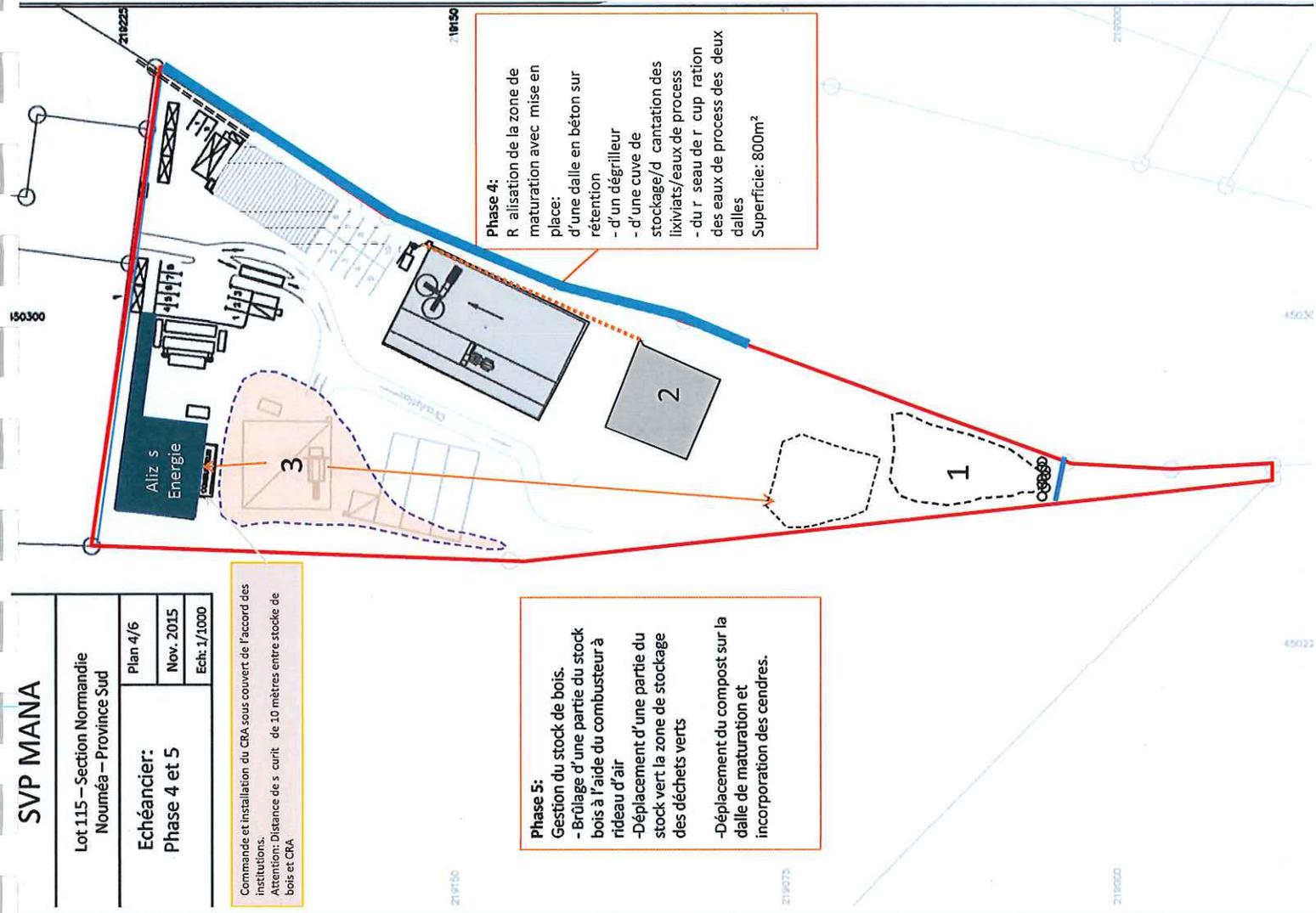
Phase 3:
Déplacement du stock 2:
-Déplacement d'une partie
du compost vert la dalle
Criblage et vente de l'autre
partie du compost
- Vente des déchets verts

SVP MANA

Lot 115 – Section Normandie
Nouméa – Province Sud

Echéancier: Phase 4 et 5	Plan 4/6
	Nov. 2015 Ech.: 1/1000

Commande et installation du CRA sous couvert de l'accord des
institutions.
Attention: Distance de s curit de 10 mètres entre stocks de
bois et CRA



Phase 5:
Gestion du stock de bois.
- Brûlage d'une partie du stock
bois à l'aide du combusteur à
rideau d'air
-Déplacement d'une partie du
stock vert la zone de stockage
des déchets verts
-Déplacement du compost sur la
dalle de maturation et
incorporation des cendres.

Phase 4:
Réalisation de la zone de
maturation avec mise en
place:
- d'une dalle en béton sur
réalisation
- d'un dégrilleur
- d'une cuve de
stockage/d'attente des
lixiviats/eaux de process
- du réseau de r cup ration
des eaux de process des deux
dalles
Superficie: 800m²

Ε PSILON

AGRICULTURE

TERREAU DE LA XWÄ SUE

PK 83 Boulouparis rural

Ridet: 630228.003

Nouméa le Lundi 14 décembre 2015

Lettre d'intention

Par la présente, de la société Epsilon Agriculture s'engage à réceptionner sur son site de Boulouparis environs 622 m³ de déchets vert par mois et ce pour une durée de cinq mois renouvelable par tacite reconduction . Ces déchets décomposés sont destinés à une utilisation pour la culture BIO (enrichissement du sol) ainsi qu'à la production de compost.

Fait à Nouméa le 14 décembre 2015.